
De : [REDACTED]

Envoyé : jeudi 5 juin 2025 09:39

À : enquete plu1 <enquete.plu1@marguerittes.fr>

Objet : 'enquête publique concernant un projet de centrale photovoltaïque dans la garrigue de Marguerittes

Avis défavorable
voici mes arguments

Valeur patrimoniale du site

- La colline de Montrodier est située dans un paysage de garrigue remarquable, typique du patrimoine naturel et culturel méditerranéen.
- Présence de constructions en pierre sèche (clapas, capitelles), témoignages du pastoralisme ancestral.
- Proximité immédiate de la Combe des Bourguignons, Espace Naturel Sensible et site touristique
- Risque de dévalorisation du site patrimonial par industrialisation du paysage.
- Message incohérent pour les jeunes générations lors de visites « pédagogiques » sur une forêt détruite.

Impacts environnementaux

- Destruction complète de la garrigue boisée et de ses habitats.
- Présence d'espèces protégées menacées, sans dérogation obtenue : projet potentiellement illégal.
- Nombreux statuts de protection du site : ZNIEFF I & II, ZICO, réserve de biosphère UNESCO, ZBC, zone N du PLU.
- Risque de perturbation du climat local : création de souffle chaud et dôme thermique = amplification du risque incendie dans un contexte de sécheresse accrue et proximité de zones habitées.
- OLD (obligations légales de débroussaillage) doublent la surface réellement impactée.
- Doute sur la capacité réelle à restaurer le site après l'exploitation.

Le contexte

- Multiplication des projets similaires dans le Gard, principalement en milieu naturel ou forestier.
- Fort soutien financier et juridique de l'État
- Projet qui risque de créer un précédent dangereux pour les communes voisines.
- Impact cumulatif avec d'autres projets sur la biodiversité et les paysages.
- Le photovoltaïque ne remplace pas les énergies fossiles : accumulation des énergies et effet rebond.
- Transition énergétique sans sobriété ni décroissance = impasse écologique.
- La crise écologique dépasse le seul problème du carbone : six limites planétaires déjà franchies.

Un déficit démocratique manifeste

- Avis défavorables ignorés de la DREAL, MRAe et CNPN.
- Étude d'impact rendue publique uniquement à l'ouverture de l'enquête : accès restreint à l'information.
- Intimidation : présence de gendarmes lors de la balade du 18 janvier.
- Communication mensongère des porteurs de projet : site présenté comme une ancienne décharge. En réalité, l'ancienne zone de remblai reboisée, et majorité du site en nature intacte.

Un risque hydrologique majeur

- Naissance de deux ruisseaux (Batardet et Canabou) sur la colline.
- Ces ruisseaux traversent l'A9 puis des zones urbanisées : danger accru d'inondation.
- Risque déjà démontré : inondation de l'autoroute en 2021.
- Déforestation = augmentation du ruissellement et perte de capacité de rétention des sols.
- Risques hydrologiques amplifiés par le changement climatique et les épisodes cévenols.

Alternatives

- Priorité à l'implantation sur terrains déjà artificialisés : parkings, ZAC, selon les recommandations de l'ADEME, du Ministère Aménagement du Territoire Transition Écologique, de la DREAL. Recommandations officielles claires sur l'évitement des milieux naturels.